DR. BECKMANN LINGETTE ANTI-DÉCOLORATION ULTRA

Version:1 Date de la première édition: 07/09/2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

DR. BECKMANN LINGETTE ANTI-DÉCOLORATION ULTRA 1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. N° CE: Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

1. 3. Renseignements concernant le

sécurité.

fournisseur de la fiche de données de

Anti-décolorant en lingette pour usage en machine à laver le linge

Ce produit est un article au sens du règlement Reach

Ne pas jeter dans les toilettes

Société Delta Pronatura France 165 avenue du Général de Gaulle F-33160 ST MEDARD EN JALLES

France

Tél: +33 (0)5 47 50 11 17 Télécopie: +33 (0)5 47 50 11 29 Courriel: info@delta-pronatura.fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

B - Centre Antipoisons Tél: +32(0) 70.245.245

1. 5. Formule: DP008-040-14 4008455456416 1. 6. N° code du produit:

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

du mélange:

Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 -1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et

l'étiquetage des substances dangereuses

2. 2. Ééments d'étiquetage:

2. 2. 1. Symbole(s) et mention

d'avertissement:

Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs

modifications et adaptations.

2. 2. 2. Mention de danger:

Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et

adaptations.

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

P102 Tenir hors de portée des enfants.

2. 4. Dangers principaux:

aucun

2. 5. Autres dangers:

La mise à feu par inadvertance peut déclencher un incendie, ou un incendie environnant peut

déclencher l'inflammation du produit

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:

lingette en viscose mélangée

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 - 67/548 avec leurs

modifications et adaptations.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon par précaution.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Le support étant solide, seul l'effet mécanique peut gêner

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: Le support étant solide, risque d'ingestion peu probable

G.E. Conseils ® Page 1 / 5

DR. BECKMANN LINGETTE ANTI-DÉCOLORATION ULTRA

Version:1 Date de la première édition: 07/09/2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Données non disponibles.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répètes avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de

la peau lls provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à

travers l'épiderme.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Non applicable.

4. 2. 4. Ingestion: Données non disponibles.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre.

5. 2. Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange:

Un incendie produira une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des

appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5. 3. Conseils aux pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome.

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS

utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes

selon les procédures réglementaires.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients.

6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui

concerne la stabilité et réactivité du produit.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les réglementations de la protection du travail.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de

flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage,

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

G.E. Conseils ® Page 2 / 5

DR. BECKMANN LINGETTE ANTI-DÉCOLORATION ULTRA

Version:1 Date de la première édition: 07/09/2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

7. 2. 2. Condition(s) de stockage:

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur

et de la lumière solaire directe.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à

éloigner:

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins..

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser

pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

Produit ménager

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Non applicable.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies

Non applicable.

respiratoires:

8. 2. 2. Protection des mains: non nécessaire

8. 2. 3. Protection de la peau et du

corps:

Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

8. 2. 4. Protection des yeux: il est préférable de ne pas porter de lentilles de contact.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Eviter le contact avec les yeux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: lingette épaisse et voile

9. 1. 2. Couleur: blanc 9. 1. 3. Odeur: inodore

9. 1. 4. PH: Non applicable. 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non applicable. 9. 1. 6. Point d'éclair: Non applicable. 9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable. 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): Non applicable. 9. 1. 9. Viscosité: Non applicable.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: Non applicable. 9. 2. 2. Liposolubilité: Non applicable. 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non applicable.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

G.E. Conseils ® Page 3 /

DR. BECKMANN LINGETTE ANTI-DÉCOLORATION ULTRA

Version:1 Date de la première édition: 07/09/2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous

la rubrique 7.

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

aucun

10. 4. Conditions à éviter:

Aucune sous utilisation normale.

10. 5. Matières incompatibles:

Eviter le contact avec d'autres produits chimiques

10. 6. Produits de décomposition

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de

dangereux:

décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Données non disponibles.
11. 2. 2. Contact avec la peau: Données non disponibles.
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Données non disponibles.
11. 2. 4. Ingestion: Données non disponibles.
11. 3. Sensibilisation: Données non disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions

normales d'utilisation.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Données non disponibles.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.

12. 4. Mobilité dans le sol: Etant insoluble le produit n'est pas mobile

12. 5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB:

Non applicable.

12. 6. Autres effets néfastes: aucun

12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

jeter dans la poubelle ménagère

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): non réglementé

14. 2. Numéro ONU: Non applicable.

14. 6. Dangers pour l'environnement: aucun

14. 7. Précautions particulières à

aucun

prendre par l'utilisateur:

G.E. Conseils ® Page 4 / 5

DR. BECKMANN LINGETTE ANTI-DÉCOLORATION ULTRA

Version:1 Date de la première édition: 07/09/2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

règlementation ICPE code 1510

15. 2. Évaluation de la sécurité

chimique:

Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses

modifications et adaptations.

- annexe VI règlement 1272/2008 & adaptations

- CLP 1272/2008 & adaptations

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données

dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur

l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et

communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires

pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie

des propriétés de celui-ci.

16. 3. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir

obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 4. 1. Date de la première édition: 07/09/2016

 16. 4. 2. Version:
 1

 16. 5. Réalisé par:
 SDS

G.E. Conseils ® Page 5 / 5